

Cette note expose les décisions clés qui seront prises lors de la 7^e réunion du Groupe principal du Mouvement SUN prévue le 5 mai 2015, sur la base de la recommandation du Sous-groupe pour la Vision (VSG) selon laquelle le Mouvement SUN devra continuer après 2015 avec un sens renouvelé de l'ambition pour obtenir des résultats.

Le Sous-groupe pour la Vision sollicite que le Groupe principal :

- 1) reconnaisse les réalisations importantes et continues des pays SUN dans l'amélioration du profil de la nutrition, et la promotion des efforts multi-sectoriels et multi-acteurs visant à parvenir à la justice nutritionnelle ;
- 2) clarifie un processus définissant le rôle du Mouvement SUN au-delà de 2015, afin de s'assurer que l'élan ne soit pas freiné à l'expiration de la stratégie et du mandat actuels du Groupe principal du Mouvement SUN ; et
- 3) reçoive les conclusions et recommandations formulées dans le rapport final de l'Évaluation globale indépendante (IC), les éclairages apportés par la réponse à l'ICE à l'échelle du Mouvement, et la consultation, organisée par Son Excellence le Président Kikwete de Tanzanie à Dar es-Salaam du 9 au 11 avril, sur les options de vision pour le Mouvement SUN-au-delà de 2015, et ; agisse avec l'urgence nécessaire pour s'assurer que les lacunes les existantes à travers le Mouvement sont immédiatement comblées.

En ce qui concerne l'administration du Mouvement, au cours de la période de transition

(mai - décembre 2015) et au-delà de 2015, le Groupe principal est invité à charger le Sous-groupe pour la Vision (VSG) de nommer et habiliter une équipe d'administration transitoire dont l'autorité sera déléguée par le Président du Groupe principal pour :

- 4) superviser la mise en place d'un régime d'administration renforcé et continuer à superviser le processus de mise à jour de la stratégie ;
- 5) accorder la priorité au recrutement d'un nouveau Coordonnateur du Mouvement SUN devant être nommé par le Secrétaire général des Nations Unies (SGNU) dès que possible ;
- 6) recommander un processus pour proposer au SGNU, un Groupe principal de Champions centré pour définir l'orientation générale du Mouvement et mener un plaidoyer de haut niveau pour la période 2016 - 2020 ; et
- 7) nommer un comité exécutif multi-acteurs chargé de superviser le fonctionnement du Mouvement et la redevabilité en son sein.

En termes d'**approche stratégique et de priorités du Mouvement au-delà de 2015**, le Sous-groupe pour la Vision recommande :

- 8) qu'une nouvelle stratégie SUN pour 2016 - 2020 soit élaborée et que le Groupe principal demande à l'Équipe d'administration transitoire de mettre en place un processus à travers lequel le cadre stratégique sera élaboré, y compris les ressources, les étapes importantes et les mécanismes de redevabilité,
- 9) que la nouvelle stratégie soit intégrée dans le paysage plus étendu de la nutrition - prenant en compte les agendas mondiaux en évolution, les mécanismes de gouvernance de nutrition en

- place, les compétences actuelles du système des Nations Unies, et les efforts renouvelés de reporting des progrès mondiaux à travers le Rapport mondial sur la nutrition,
- 10) que la nouvelle stratégie a) s'appuie sur les succès actuels avec plus d'ambition pour les résultats et l'impact sur le retard de croissance dans tous les pays engagés à renforcer la nutrition, et b) continue d'inspirer les qualités uniques qui ont fait du Mouvement un succès, à savoir qu'il reste dirigé par les pays, inclusif, multi-acteur et multisectoriel, et continue de catalyser, négocier, organiser, soutenir et tirer parti des capacités des pays à aborder la sous-nutrition,
 - 11) que la nouvelle stratégie mette la priorité sur les points suivants : a) un plaidoyer efficace pour une meilleure nutrition, b) la facilitation et la coordination accrues des efforts pour obtenir un impact, c) le renforcement de la redevabilité chez toutes les parties prenantes et à tous les niveaux; d) l'amélioration de la qualité de l'appui fourni aux pays pour renforcer leurs capacités, et e) l'utilisation plus efficace des fonds disponibles et d'une approche plus stratégique pour tirer parti de l'augmentation des ressources extérieures pour renforcer la nutrition ; et
 - 12) que les Principes d'engagement qui sont le point d'ancrage des membres du Mouvement à la stratégie soient préservés et davantage mis en exergue et que des mesures soient prises pour s'assurer que ceux-ci prennent en compte le rôle unique des femmes habilitées, le changement climatique et la poursuite de la lutte pour l'équité.

Modalités opérationnelles : Dans la poursuite de ces résultats, le Sous-groupe pour la Vision recommande que le Groupe principal s'assure que la stratégie englobe les moyens de :

- 13) renforcer le Secrétariat du Mouvement SUN et les secrétariats des réseaux SUN et leur fournir des ressources adéquates, tant en termes de capacités humaines que financières, en reconnaissant que les plans de travail nécessaires pour chaque élément nécessiteront une harmonisation avec la nouvelle stratégie et formeront la base d'une feuille de route opérationnelle ; et
- 14) professionnaliser l'approche de « communautés de pratique », affinée, alignée avec les priorités stratégiques selon les besoins des pays ; et utilisée efficacement pour assurer le transfert des connaissances et des meilleures pratiques au sein du Mouvement.

En ce qui concerne le **processus d'élaboration de la stratégie et le chronogramme**, le Sous-groupe pour la Vision recommande que le Groupe principal :

- 15) sollicite de l'Équipe d'administration transitoire qu'elle présente une mise à jour des progrès réalisés et des recommandations supplémentaires concernant la stratégie actuelle, pour examen et approbation lors de la réunion finale du Groupe principal en septembre 2015. Cela devrait inclure une mise à jour sur l'élaboration de la stratégie 2016 - 2020, la mise en place des nouvelles structures d'administration, les progrès vers un plan opérationnel ou feuille de route fonctionnelle devant être achevé(e) à la fin de décembre 2015 ; le recrutement du Coordonnateur et la création du Comité exécutif ;
- 16) veille à ce que l'esprit de collaboration constructive, la consultation et la transparence soient maintenus, tout en reconnaissant que, bien que cette approche prenne du temps, elle est essentielle pour dynamiser l'énergie, l'ambition et l'appropriation de la stratégie et surtout pour une redevabilité mutuelle pour les résultats ; et

17) protège les démarches actuelles des membres du Mouvement visant à aligner leurs efforts à ceux des pays SUN dans leur processus de renforcement de la nutrition. Alors que le développement stratégique continue, désormais il ne devrait y avoir aucun répit dans nos efforts pour obtenir des résultats.

Enfin, le Sous-groupe pour la Vision recommande que :

18) Le Groupe principal sollicite que le Secrétaire général des Nations Unies, sous les auspices duquel le Mouvement SUN est placé, reçoive la stratégie finale 2016 - 2020 mise à jour à la fin de décembre 2015, et sollicite en outre des mises à jour régulières sur les progrès réalisés par le Mouvement - ainsi que sur les défis qu'il rencontre - afin que les expériences uniques du Mouvement SUN puissent contribuer à la poursuite plus étendue du développement social et économique.

Recommandations du Groupe principal SUN
--

Contexte : Les recommandations découlent d'un processus de visualisation initié par le Groupe principal lors de leur réunion de septembre 2013, au cours de laquelle la décision de faire réaliser une évaluation globale indépendante (ICE) a été prise. L'évaluation a été lancée en juin 2014 et conclue en janvier 2015. De janvier à avril 2015, les pays SUN, les réseaux et le Secrétariat ont présenté leur réponse aux conclusions de l'évaluation sous la supervision d'un groupe de travail mandaté par le Sous-groupe pour la Vision. Plus de 100 réponses ont été reçues - avec 50 % des pays SUN fournissant des contributions.

Du 9 au 10 avril 2015, le Président Kikwete de Tanzanie, membre du Groupe principal du Mouvement SUN, a organisé une réunion multi-acteurs à Dar es Salaam axée sur l'examen d'options pour l'avenir du Mouvement. Un groupe de travail a mené une réflexion sur les contributions des participants, encadrée par les recommandations de l'Évaluation globale indépendante et la réponse à l'échelle du Mouvement à ses conclusions, présentées dans un document de synthèse du Secrétariat, et un document d'options élaboré par des consultants indépendants. Ce groupe a proposé ce qui suit :

1. **Le Mouvement SUN devrait continuer avec un sens renouvelé de l'ambition d'obtenir des résultats.** Le Mouvement SUN connaît beaucoup de succès. Toutefois, il ne faut pas se reposer sur ses lauriers : il existe un certain nombre de lacunes qui doivent être comblées de toute urgence.
2. **Une stratégie mise à jour devrait être élaborée pour couvrir la période 2016 - 2020.** Le processus d'élaboration de la stratégie revitalisée du Mouvement SUN est déjà bien en cours : c'est un processus vivant qui doit évoluer avec des consultations itératives et en cours et ne pas retarder le soutien continu aux pays SUN engagés à renforcer la nutrition.
 - a. La stratégie devrait s'appuyer sur les forces du Mouvement et remédier aux lacunes identifiées par l'ICE. Suite à l'orientation stratégique du Groupe principal, un cadre stratégique détaillé sera élaboré, intégrant les commentaires des pays du Mouvement, et des coordinateurs de réseaux (au nom de leurs réseaux), le cas échéant.
 - b. Ce cadre stratégique devrait être prêt pour la réunion du Groupe principal SUN de septembre 2015 et devenir opérationnel en janvier 2016 à l'échéance de la stratégie actuelle 2012 - 2015 ; et

- c. Une feuille de route opérationnelle sera un élément essentiel de la stratégie pour veiller à ce que chaque composante du Mouvement (y compris les réseaux et les communautés de pratique) soit alignée, redevable de la gérance du Mouvement et fonctionne en synergie avec les autres pour obtenir des résultats. Elle sera finalisée d'ici décembre 2015.

3. La stratégie mise à jour doit être intégrée dans le paysage plus étendu de la nutrition et porter sur :

- a. les défis actuels causés par le cumul des charges de la malnutrition ;
- b. les progrès globaux déployés pour atténuer les répercussions de la sous-nutrition ;
- c. La valeur ajoutée du Mouvement SUN par rapport aux programmes de développement mondiaux tels que les Objectifs de développement durable (ODD), le suivi de la Deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN 2) et les engagements pris dans le cadre du Pacte de la nutrition pour la croissance ;
- d. la différenciation entre : a) la *gouvernance* mondiale pour la nutrition, incarnée dans les mandats du Comité sur la sécurité alimentaire mondiale (CSA), de l'Assemblée mondiale de la Santé (AMS), et d'autres organismes des Nations Unies ; et b) un *régime d'administration* du Mouvement SUN qui tire son mandat du Secrétaire général de l'ONU et est exécuté par le Groupe principal du Mouvement SUN ; et
- e. le rôle important des organismes normatifs du système des Nations Unies chargés d'établir les normes sur la nutrition, comme un complément distinct au Mouvement SUN.

4. Il devrait y avoir une continuité dans l'approche stratégique globale du Mouvement SUN. Le Mouvement doit rester inclusif, multi-acteur, multisectoriel et décentralisé - ouvert à tous les pays engagés à atteindre la justice nutritionnelle pour tous et à éradiquer la malnutrition sous toutes ses formes. Elle comprend les associations suivantes:

- a. rester centré sur l'appropriation par les pays eux-mêmes, l'engagement politique, le plaidoyer, la transparence et l'alignement ;
- b. maintenir le principe d'intégration afin de refléter les engagements des gouvernements et des multiples acteurs et secteurs qu'ils engagent ;
- c. continuer à refléter à la fois des approches contribuant à la nutrition et les approches spécifiques à la nutrition pour réussir un impact ;
- d. rester centré sur le retard de croissance et d'autres formes de sous-nutrition, tout en facilitant l'appui aux pays sur les questions d'obésité et de maladies non transmissibles connexes selon les besoins ;
- e. être flexible tout en évitant la complexité et la mise en place de structures parallèles ;
- f. maintenir le caractère unique du Mouvement de catalyser, négocier, organiser, soutenir et tirer parti des capacités des pays à aborder la sous-nutrition. Le Mouvement ne met pas en œuvre des actions à grande échelle, bien que ses membres :
- g. s'efforcent pour obtenir des résultats : mettre l'accent sur les résultats et l'impact ;
- h. améliorent la redevabilité par la transparence renforcée et la réaffirmation des Principes d'engagement du Mouvement ;
- i. partagent les leçons et améliorent la gestion des connaissances ; et

- j. demeurent pertinents : s'aligner sur les ODD et la CIN2, s'appuyer sur le droit à la justice nutritionnelle et sur l'égalité des sexes et la responsabilisation des femmes, le changement climatique et l'éradication des inégalités.

5. Les priorités stratégiques du Mouvement après 2015 devraient se concentrer sur :

- a. le renforcement du plaidoyer pour une meilleure nutrition aux niveaux global, national et sous-national ;
- b. la facilitation et la coordination des efforts pour obtenir un impact accru ;
- c. le renforcement de la redevabilité de toutes les parties prenantes à tous les niveaux ;
- d. la consolidation des opportunités de mobilisation des ressources financières intérieures et extérieures de manière à fournir plus d'argent pour la nutrition, et à disposer de plus de nutrition pour l'argent disponible ; et
- e. l'amélioration de la qualité de l'appui fourni aux pays pour renforcer leurs capacités.

6. Les modalités opérationnelles visant à assurer la mise en œuvre des priorités stratégiques devraient s'appuyer sur les structures existantes. Ces modalités sont entre autres :

- a. des réseaux de parties prenantes renforcés et redevables ; et
- b. des « communautés de pratique » professionnalisées, affinées selon des besoins des pays, avec des termes de référence, modalités de gestion et résultats escomptés clairement définis.

7. Le régime d'administration du Mouvement doit être actualisé afin de s'assurer que le

Mouvement peut renforcer la redevabilité et l'impact. Cela nécessite un recentrage des rôles et responsabilités du Groupe principal, et, tel que recommandé par l'ICE et la réponse à l'ICE à l'échelle du Mouvement, un renforcement des fonctions de redevabilité par un comité exécutif.

- a. **Groupe principal des champions (LGC) :** L'adhésion au LGC devrait être plus restreinte, aussi de haut niveau, et s'appuyer sur d'excellentes ressources. Leurs redevabilités plus précises devraient se concentrer sur l'orientation stratégique globale et le plaidoyer. Leur nomination devrait continuer d'être faite par le Secrétaire général des Nations Unies (SGNU) - le LGC remanié devant être en place vers le 1^{er} janvier 2016.
- b. **Comité exécutif (Comex) :** Un Comité exécutif devrait être mis en place pour assurer la supervision pratique du Mouvement SUN. Il s'agit notamment de la supervision des réseaux, du Secrétariat et des communautés de pratique professionnalisées. La composition de ses membres dont le nombre devrait varier entre 10 et 15 devrait refléter la composition multi-acteurs du Mouvement, en particulier des pays SUN. Il devrait être nommé par, et rendre compte au Groupe principal des champions (LGC), et les membres devraient siéger à titre personnel ;
- c. **Coordonnateur du Mouvement SUN (SMC) :** Le Coordonnateur du Mouvement SUN (SMC) devrait être nommé par le SGNU pour un mandat de 5 ans. Le Coordonnateur du Mouvement SUN (SMC) devrait rendre compte au président du Groupe principal des champions (LGC) et servir en tant que membre « ex-officio » du Comité exécutif. Le Coordonnateur du Mouvement SUN (SMC) coordonnera les travaux des réseaux, des communautés de pratique, du Secrétariat du Mouvement SUN et soutiendra les efforts de plaidoyer du Groupe principal de champions. Le recrutement du Coordonnateur du Mouvement SUN (SMC) devrait être une priorité.

8. Le régime d'administration transitoire devrait être mis en place et privilégié pour assurer la stabilité et maintenir la dynamique. Le Mouvement entre dans une période d'instabilité, avec un certain nombre de changements et de modalités opérationnelles proposés dans son administration. La dynamique vers un impact dans les pays SUN doit être maintenue. Il est recommandé que :

- a. le Sous-groupe pour la Vision (VSG) soit remplacé par une Équipe d'administration transitoire (TST) qui, au nom du Groupe principal, supervise le renouvellement du régime d'administration et l'élaboration de la nouvelle stratégie. L'Équipe d'administration transitoire (TST) reflétera le caractère multi-acteur du Mouvement, sera formée par des membres actifs du Groupe de travail et du Sous-groupe pour la Vision, et sera présidée par le Coordonnateur par intérim du Mouvement SUN. Le Coordonnateur continuera de rendre compte sur les progrès de cette phase de transition au Président du Groupe principal.
- b. L'Équipe d'administration transitoire (TST) est habilitée à rédiger ses termes de référence (TDR) et à superviser un processus convenu de création du Comité exécutif. Cette équipe restera fonctionnelle jusqu'à la création officielle du Comité ; et
- c. Elle établira les TDR pour l'identification et le recrutement d'un coordonnateur du Mouvement SUN à plein temps (SMC). Le poste du Coordonnateur du Mouvement SUN (SMC) sera prioritaire et sera pourvu à travers une recherche de cadres, le cas échéant, et la nomination sera faite par le SGNU sur recommandation du Président du Groupe principal au nom du Groupe principal.

9. Des ressources suffisantes devraient être mobilisées pour garantir que les éléments de soutien du Mouvement SUN lui permettent de réaliser ses ambitions pour l'après-2015. Alors que la mobilisation des ressources intérieures et extérieures pour les actions de renforcement de la nutrition par les pays SUN demeure une priorité à l'échelle du Mouvement, les fonctions de soutien du Mouvement doivent être ressourcées de manière adéquate afin de permettre une transition en douceur vers la stratégie mise à jour. Il faut s'assurer que les capacités clés nécessaires pour soutenir le Mouvement après 2015 sont identifiées et financées en conséquence, y compris :

- a. Le Secrétariat du Mouvement SUN actuel ;
- b. Les Secrétariats de réseaux- avec la priorité accordée au Réseau de la société civile ;
- c. Les Communautés de Pratiques professionnalisées, avec les termes de référence, les plans de travail, les modalités de coordination et de lignes de redevabilité clairement définis ;
- d. Trouvez ci-dessous un état des lieux des budgets réels pour les différentes composantes du Secrétariat du Mouvement SUN. Ce budget équivaut actuellement à environ 11,5 millions de dollars US pour 2015, et il faudra un minimum d'environ 14 millions de dollars US à partir de 2016 pour répondre aux exigences actuelles de soutien au Mouvement. Des fonds supplémentaires seront nécessaires en plus de ces 14 millions de dollars US pour être à la hauteur des ambitions de la stratégie 2016 - 2020 ; et
- e. Le financement est nécessaire après 2015. Il est d'avis que les donateurs auront probablement besoin que le régime d'administration soit en place, que la stratégie soit

établie et que des feuilles de route soient élaborées avant que les fonds supplémentaires ne soient déboursés ; et

- f. Les donateurs potentiels pouvant engager des ressources au-delà de 2015 ont également besoin d'assurance. Le Secrétariat du Mouvement SUN dispose déjà de termes de références élargis approuvés par le Groupe principal jusqu'en 2016 et peut, par exemple, engager la transition vers le nouveau régime de ressources humaines si des accords de subvention couvrant deux années de salaire sont en place. Les secrétariats de réseau demanderont probablement une assistance similaire pour soutenir leurs activités.

10. Chronogramme :

Étape importante	Date	Action
Réunion du Groupe principal	5 mai	<ul style="list-style-type: none"> Le Groupe principal formule des décisions et donne des orientations pour l'élaboration de la stratégie 2016 - 2020 ; Le Groupe principal délègue les pouvoirs à l'Équipe d'administration transitoire (TST) pour superviser le Mouvement et l'élaboration de la stratégie.
Administration	Mai	<ul style="list-style-type: none"> Le rapport final de l'ICE est publié sur le site Internet du Mouvement SUN après approbation par le Groupe principal ; Début du processus de recrutement d'un nouveau Coordonnateur du Mouvement SUN.
Administration	Juin	<ul style="list-style-type: none"> Début du processus de la création du Comité exécutif
Élaboration de la stratégie	De juin à septembre	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'une stratégie de haut niveau ; Intégration du processus de consultation.
Réunion finale du Groupe principal	Septembre	<ul style="list-style-type: none"> Le Comité exécutif présente les mises à jour sur les progrès réalisés dans l'élaboration de la stratégie.
Élaboration de la stratégie (Opérationnelle)	De septembre à décembre	<ul style="list-style-type: none"> Développer des actions plus détaillées pour étayer la stratégie, y compris le renforcement et l'harmonisation des plans de réseaux pour la redevabilité et l'impact ; Préparer des budgets de soutien et mobiliser des ressources Continuer à renforcer les Secrétariats, à s'occuper des recrutements, et à élaborer les termes de référence ; Adapter la stratégie en réponse au leadership exécutif et au nouveau Coordonnateur du Mouvement SUN.
Consultation	Octobre	<ul style="list-style-type: none"> Proposition de nouveaux membres du Groupe principal prête et présentation au Secrétaire général pour la nomination en janvier 2016. Rassemblement global du Mouvement SUN pour affiner les travaux avec les points focaux.
Finalisation	Décembre	<ul style="list-style-type: none"> Fin de la stratégie 2012 - 2015, finalisation du processus d'élaboration de la stratégie 2016 - 2020.

11. Coûts réels de soutien des Secrétariats du Mouvement SUN : 11,5 millions de dollars US/ an

	Budget annuel actuel (En millions de dollars US)	Budget annuel estimatif de l'après-2015 (En millions de dollars US)

				Minimum		Convient pour usage défini par la nouvelle
Mouvement SUN	ASG temps plein (<i>Budgétisé et inclus dans le SMS</i>)	Coordonnateur par intérim à temps partiel en 2015	0,5 million	ASG temps plein	0,5 million	
Secrétariat du Mouvement SUN	Personnel	17 membres de personnel professionnel + Équipe administrative (principalement des contrats annuels sans avantages)	3,5 millions	Même capacité avec les contrats pluriannuels ayant des avantages de l'ONU	7 millions	Augmentation de la capacité à s'adapter à l'usage, avec des contrats pluriannuels et avec les avantages de l'ONU
	Opérations générales	Conseil ad hoc, déplacements (y compris ceux du coordonnateur), communication, interprétation et traduction, rassemblement global, loyer des bureaux	2,5 millions	Même capacité	2,5 millions	Capacité ajustée pour permettre le soutien à la stratégie mise à jour et la professionnalisation des Communautés de pratique
TOTAL (Dollars US)			6,5 millions		10 millions	

Secrétariat du Réseau de la société civile	Secrétariat mondial (deux membres du personnel), déplacements, etc.	155 000		155 000	
Secrétariat du Réseau du secteur privé	Secrétariat global (5 employés)	1 million		1 million	
Coordination globale des donateurs	1 personnel	200 000		200 000	
Réseau du Système des Nations Unies pour la nutrition	Jusqu'à 6 membres de personnel décomptés	2,9 millions	Y compris les secrétariats du Comité Permanent pour la nutrition du Système des Nations	2,3 millions	

			Unies (SCN) et REACH		
--	--	--	-------------------------	--	--